CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E194193** **VALABLE JUSQU'AU** **21/02/2027**

ÉDITÉ LE 28/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2021

Forme juridique : SARLU

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILAC 907430227

Siret : 907 430 227 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 115020709 K - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 115020709 K 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/01/2026

Raison sociale : EURL RUHIER

24 RUE DE LA COTE BLANCHE
15000 AURILLAC

Téléphone : 06 76 60 71 08 **Fax :**

Portable : 06 76 60 71 08

Responsabilité légale :
RUHIER GUILLAUME GÉRANT

Site Internet :

E-mail : eurl.ruhier@pm.me

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 245 700 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	12/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		12/12/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/04/2026 14:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E194193** **VALABLE JUSQU'AU** **21/02/2027**

ÉDITÉ LE **28/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2021
Forme juridique : SARLU
Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILAC 907430227

Siret : **907 430 227 00013**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 115020709 K - MCE - 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 115020709 K 001
Situation fiscale et sociale : A jour au 06/01/2026

Raison sociale : **EURL RUHIER**

24 RUE DE LA COTE BLANCHE
15000 AURILLAC

Téléphone : 06 76 60 71 08 **Fax :**
Portable : 06 76 60 71 08

Site Internet :
E-mail : eurl.ruhier@pm.me

Responsabilité légale :
RUHIER GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/02/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	22/02/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/02/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/04/2026 14:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.